# COMPRESSIONS? COUPURES? HAUSSES DE TARIFS?

#### NOUS AVONS LES MOYENS DE FAIRE AUTREMENT!

#### Par Véronique Laflamme

ORGANISATRICE AU FRAPRU ET MEMBRE DU COMITÉ ACTION ET SUIVI DE LA COALITION MAIN ROUGE



oupures dans l'aide aux devoirs et dans l'aide alimentaire dans les écoles, coupures dans les programmes d'aide à l'emploi pour les personnes vivant avec un handicap ou un problème de santé mentale, coupures de postes dans les centres de santé partout au Québec, compressions records dans les universités, programmes pour les enfants de milieux défavorisés amputés, coupures à l'aide sociale, compressions dans la protection de la faune, etc. Tous les jours, la lecture des nouvelles nous montre les impacts dramatiques des mesures d'austérité budgétaire sur la population. En plus de réduire le filet social que nous nous sommes donné suite à de nombreuses. luttes, ces mesures augmentent les inégalités. Le gouvernement tente de nous faire croire que ces mesures d'austérité sont inéluctables. C'est loin d'être le cas.

## PLUSIEURS MILLIARDS \$ VOLATILISÉS

Depuis la fin des années 1990, les cadeaux fiscaux et les baisses d'impôt aux contribuables les plus fortunés et aux entreprises nous ont privés de plusieurs milliards \$ par année. Cette baisse de revenus explique en partie la crise des finances publiques que le Québec vit depuis quelques années et les politiques d'austérité budgétaire successives que les gouvernements imposent à la population depuis 2010.

En 1996, on nous a parlé de déficit zéro, en 2003, de réingénierie, en 2012, de révolution culturelle, en 2014, de rigueur. Les résultats sont désastreux. Tout ce qu'on réussit à faire ainsi, c'est de réduire les marges de manœuvre de l'État pour faire face à ses obligations, notamment en matière de respect des droits humains. La classe moyenne, les femmes, les

personnes en situation de pauvreté, les étudiantes et étudiants, les gens âgés et les personnes migrantes paient le prix fort de ces mesures. Les services publics sont attaqués. Les banques et les grosses compagnies, elles, continuent d'afficher des profits records. Pendant ce temps, pour la population, l'accroissement des écarts de richesse s'avère être le seul résultat concret de l'application de ces politiques néolibérales au Québec.



#### LES HAUSSES DE TAXES ET DE TARIFS NE SONT PAS LA SOLUTION

Dans les dernières années, les gouvernements successifs ont choisi de hausser les tarifs pour augmenter leur revenu. On a ainsi dégelé le tarif d'électricité patrimoniale, haussé les frais de scolarité, imposé une taxe santé. Ces mesures de fiscalité régressives, basées sur des taxes et des tarifications, ont un poids démesuré sur le budget des personnes à faible revenu et appauvrissent la classe moyenne. Elles contribuent donc à augmenter les écarts de richesse. C'est pour cette raison qu'il faut s'y opposer. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)<sup>1</sup> a bien démontré que, malgré les mesures compensatoires comme les crédits visant à atténuer leurs effets, ces mesures demeurent régressives. C'est le cas de la taxe santé, telle qu'actuellement modulée. Si on veut recourir davantage aux taxes à la consommation comme sources de revenus, il faudrait s'assurer qu'elles s'appliquent à un taux plus élevé sur les produits de luxe et les produits polluants.

## NOUS POUVONS FAIRE AUTREMENT

Nous avons un autre choix: celui de revoir la fiscalité. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, propose un ensemble de solutions fiscales pour mieux redistribuer la richesse. Au moins 10 milliards\$ de plus par année permettraient de financer les services publics et les programmes sociaux, sans porter atteinte à la justice sociale. En voici un aperçu.

## Augmenter la contribution des entreprises

En 2013-2014, les individus ont contribué pour 84 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec (sans considérer les transferts fédéraux) tandis que la contribution des entreprises a été de 16 %. Une révision majeure des politiques fiscales s'impose afin de rehausser la contribution des entreprises et réduire le poids de celle des individus.

En 2013, une entreprise québécoise paie un maximum de 26,9 % d'impôt sur ses revenus imposables, après déduction des crédits applicables et sans tenir compte des subventions reçues. Ce taux se répartit entre le fédéral à 15% et le provincial à 11,9 %<sup>2</sup>. Le taux d'imposition des entreprises était beaucoup plus élevé auparavant. En moins de 15 ans, l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises est passé de 28 % à 15 %, l'un des plus bas parmi les pays développés. La Coalition propose donc d'augmenter le taux d'imposition provincial des entreprises de 11,9% à 15%. Le Québec se comparerait ainsi aux autres provinces canadiennes, où les taux varient entre 10 % et 16 %, et ne serait pas en situation désavantageuse par rapport aux états américains.

En 2013, le coût des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés totalisait 3,2 milliards \$, dont près de 2,2 milliards \$ en crédits d'impôt et autres. Ces dépenses fiscales, qui connaissent une hausse importante depuis 6 ans, permettent notamment aux entreprises de réduire leurs impôts à payer et de diminuer leurs taxes à la consommation. Plusieurs de ces dépenses fiscales privent encore l'État de revenus substantiels. Nous pourrions par exemple abolir le crédit d'impôt pour gain en capital des entreprises, éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus et revoir les politiques de congés fiscaux. Ces trois mesures rapporteraient, à elles seules, 1,2 milliards \$ par année.

#### Revenir à une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait 16 différents paliers (taux) d'imposition selon les revenus, il n'en reste aujourd'hui que 4. Au fil des ans, le premier palier d'impôt a augmenté, tandis que le dernier palier a diminué. Ainsi, de 2000 à 2007, les seules baisses d'impôts cumulatives des particuliers ont totalisé plus de 5 milliards \$ annuellement.

Le Québec n'est pas un enfer fiscal, malgré ce qu'en disent les *thinks tanks* de droite qui reçoivent un écho médiatique important. L'IRIS en fait une démonstration claire<sup>3</sup>. Ainsi, au Québec, un couple au salaire moyen est à peine plus imposé qu'aux États-Unis, mais bénéficie de beaucoup plus de services publics gratuits.

Aujourd'hui, la progressivité de l'impôt n'est plus assumée par les hauts revenus, mais par les ménages gagnant entre 30 000 \$ et 70 000 \$. Il faut sans tarder réinstaurer une réelle équité dans la contribution des contribuables les plus fortunés et plus de progressivité. Cela passe par l'augmentation du nombre de paliers d'imposition. On pourrait ainsi aller chercher jusqu'à 1 milliard \$ de plus par année.

## Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières

La taxe sur le capital, qui visait à ce que chaque entreprise contribue minimalement aux finances publiques, a été abolie totalement en 2011. Le gouvernement invoquait alors que la taxe pouvait nuire à l'investissement des entreprises manufacturières. Or, au même moment, la taxe sur le capital a également été abolie pour les entreprises financières... auxquelles l'argument ne s'appliquait pourtant pas. Il n'y a aucune raison que les entreprises financières bénéficient de cet avantage fiscal, d'autant que plusieurs font des profits records, année après année. Par exemple, pour le premier trimestre de 2014 seulement, le profit de la Banque Royale était de 2,09 milliards\$, et pour les six grandes banques canadiennes, de 8,49 milliards\$, soit une hausse de 11 % par rapport à la même période l'an dernier. En 2013, les bénéfices nets des six plus grandes banques se sont élevés à plus de 30 milliards\$, une hausse de 20 % par rapport à 2011.

En 2006, dernière année avant son abolition progressive, la taxe sur le capital des entreprises financières rapportait 730 millions \$ annuellement à l'État québécois. Si le gouvernement décidait de réinstaurer cette taxe sur le capital pour les seules entreprises financières, il pourrait augmenter ses revenus annuels d'au moins 600 millions \$4. À elle seule, cette somme permettrait de financer 7000 logements sociaux de plus par année, ou encore, la gratuité scolaire!

### 10 MILLIARDS \$ À ALLER CHERCHER

En plus des mesures fiscales à proprement parler, le gouvernement peut économiser des sommes importantes ailleurs que dans les services publics et les programmes sociaux, par exemple en contrôlant le coût des médicaments qui gruge une part grandissante du budget de la santé, en cessant de recourir aux agences privées de placement dans les institutions publiques de santé, ou encore, en utilisant les logiciels libres dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Mises ensemble, ces mesures de contrôle des dépenses et les solutions fiscales totalisent 10 milliards\$ par année.

#### LE TEMPS PRESSE!

Dans le discours de son premier budget, le ministre des Finances, Carlos Leitão, annonçait que la *Commission de révision permanente des programmes* allait devoir «trouver» 3,2 milliards\$ en 2015-2016. Ces compressions s'ajoutent à toutes celles déjà mises en œuvre, résultat notamment de la réduction dramatique de la croissance des programmes de 1,8% imposée dans le budget 2014-2015 et des réductions similaires des budgets précédents. Déjà, dans son premier budget, le ministre Leitão annonçait des objectifs encore plus bas de réduction des programmes pour le budget 2015-2016.

Avant de couper, il faut aller chercher l'argent là où il se trouve. À l'heure où nos programmes sociaux et nos services publics sont attaqués plus que jamais, il est pressant de mener une lutte pour la redistribution de la richesse.

- 1 Fortier, Francis, HÉBERT, Guillaume et Philippe HURTEAU, *La révolution tarifaire au Québec*, IRIS, octobre 2010. En ligne: http://iris-recherche. qc.ca/publications/la\_revolution\_tarifaire\_au\_quebec
- 2 Pour les PME, un taux particulier plus bas est prévu, autant au provincial qu'au fédéral, et ce n'est pas de ces entreprises dont il est question ici.
- 3 FORTIER, Francis et TREMBLAY-PEPIN, Simon, Les Québécois-es: les plus imposé-es en Amérique du Nord ?, IRIS, 28 février 2013. En ligne: et la publication Les riches sont-ils en danger? En ligne: http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/03/note\_fiscalite2013-03.pdf
- 4 TREMBLAY-PÉPIN, Simon, *Jacques Parizeau*, *la taxe sur le capital et Francis Vailles*, IRIS, 19 février 2013. En ligne: www. iris-recherche.qc.ca/blogue/jacques-parizeau-la-taxe-sur-le-capital-et-francis-vailles#more-2682